

**RELEVÉ DE DÉCISIONS  
DE LA SEANCE DU  
8 MARS 2022**

Le Conseil de l'Institut, réuni le mardi 8 mars 2022 à 9 heures en salle du Conseil :

- a adopté, à l'unanimité, le texte ci-dessous commun avec le Conseil scientifique, dénonçant la guerre menée par la Russie en Ukraine :

*Le 24 février 2022, sur ordre du Président Vladimir Poutine, les armées russes ont envahi l'Ukraine provoquant une guerre de grande intensité. L'armée ukrainienne et la population, malgré des moyens militaires et humains disproportionnés, résistent à l'offensive. La liste des victimes, y compris civiles, ne cesse de s'allonger, des centaines de milliers de personnes fuient les combats et les destructions matérielles se multiplient.*

*Un changement historique considérable est donc en train de s'accomplir sur le continent européen. Après avoir refusé toutes les tentatives de médiation de la communauté internationale, la Russie viole le droit international, envahit un pays européen indépendant pour tenter d'anéantir sa souveraineté, terrorise son peuple et cherche à effrayer les Européens en brandissant la menace nucléaire. Le Président russe recourt à un argumentaire historique dénué de fondement sur les origines de l'existence de l'Ukraine et ment délibérément en dénonçant des pseudos pratiques génocidaires qui auraient été mises en œuvre par le gouvernement de Kiev, lequel serait, selon lui, aux mains des nazis. Cette propagande mensongère ne tient pas compte de la nature démocratique du gouvernement ukrainien élu qui n'a participé à aucun crime contre l'Humanité. Les conséquences de cette guerre se font déjà sentir dans l'Union européenne et se feront sentir encore davantage dans les semaines et les mois à venir.*

*Le Conseil scientifique et le Conseil de l'IEP condamnent et dénoncent avec la plus grande fermeté cette guerre. Ils expriment toute leur solidarité aux Ukrainiens victimes d'une agression impitoyable, et plus particulièrement aux communautés scientifique et étudiante ukrainiennes restées dans leur pays ou qui résident ailleurs, notamment en France. Ils saluent le courage dont font preuve les Russes, notamment la communauté académique, qui s'opposent à leur gouvernement, lequel pratique plus que jamais la répression et la censure depuis l'interdiction en décembre dernier de l'association Mémorial international, qui entretenait la mémoire des crimes communistes soviétiques et étudiait l'histoire de l'URSS, et du Centre pour les Droits humains de Memorial qui enquêtait sur les violations constantes des droits humains dans la Fédération de Russie.*

*Le Conseil scientifique et le Conseil de l'IEP approuvent les décisions et les actions entreprises par la Direction de Sciences Po pour nos étudiantes et étudiants actuellement en Ukraine et en Russie ainsi que pour les communautés étudiantes ukrainienne et russe présentes dans notre institution. Ils se félicitent de*

*l'engagement d'accueillir des chercheuses et chercheurs, des étudiantes et étudiants contraints de quitter l'Ukraine ou la Russie.*

*Ils appellent Sciences Po, université de recherche en sciences humaines et sociales, à remplir son rôle par rapport à la communauté étudiante et à un public plus large en prenant des initiatives scientifiques permettant de comprendre et de saisir les raisons et les enjeux de cette guerre comme de la complexité des transformations en cours de la politique mondiale. Cet effort d'explication doit s'appuyer sur nos valeurs car à l'heure où le multilatéralisme est bafoué et les principes de coexistence entre Etats sont remis en cause, c'est aussi ce que nous sommes qui se joue sur le territoire ukrainien, comme lors de toute invasion et annexion. Enfin, ils incitent la communauté administrative, académique et estudiantine à agir pour exprimer sa solidarité avec l'Ukraine et les Ukrainiens et Ukrainiennes.*

- a désigné, au titre de l'article 41 du Règlement intérieur de l'IEP de Paris, en qualité de membres de la Commission de déontologie, Madame Audrey Couriol par 22 voix (5 votes blancs) et Monsieur Titouan Le Bouard par 14 voix (10 voix pour Monsieur Yoann Lerouge et 3 votes blancs)
- a adopté, à l'unanimité, le procès-verbal provisoire de la séance du 25 janvier 2022 sous réserve de modifications ultérieures.

Jeanne Lazarus  
Présidente du Conseil de l'Institut

